



## SEANCE DU COMITE DU JEUDI 16 NOVEMBRE 2023

Annexe n° C2023-23-SEDIF au procès-verbal

Objet : Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes - SEDIF  
- exercices 2016-2022 - Enquête nationale sur la gestion quantitative de l'eau en période de  
changement climatique

### **LE COMITE,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-1 à L. 5211-63 et  
L. 5711-1 et suivants,

Vu le code des juridictions financières et notamment ses articles L. 243-5, L. 243-6 et L. 243-8,

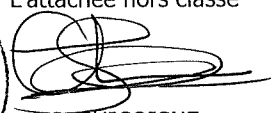

Vu le rapport d'observations définitive de la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France sur le  
contrôle des comptes et de la gestion du SEDIF pour les exercices 2016-2022 opéré dans le cadre d'une  
enquête nationale conjointe de la Cour des comptes et des chambres régionales des comptes sur la  
politique de la gestion quantitative de l'eau en période de changement climatique,

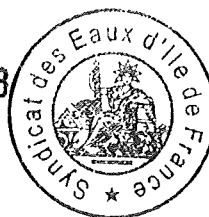
A l'unanimité,

### **DELIBERE**

Article 1 prend acte de la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre  
régionale des comptes d'Ile-de-France portant sur la gestion quantitative de l'eau en  
période de changement climatique par le SEDIF pour les exercices 2016-2022, et de la  
tenue du débat en séance.

Certifiée exécutoire la présente délibération  
publiée sur le site internet du SEDIF et  
transmise à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris le : **20 NOV. 2023**

Pour le Président et par délégation,  
L'attachée hors classe  
  
S. CHICOISNE  




Le Président



André SANTINI  
Ancien Ministre

Maire d'Issy-les-Moulineaux

Vice-président de la Métropole du Grand Paris

Le délai de recours contre le présent acte, auprès du tribunal  
administratif de Paris, est de deux mois à compter de la date  
de sa publication.

**SEDIF**

SERVICE PUBLIC DE L'EAU

LM/PS/139321

**SEANCE DU COMITE DU JEUDI 16 NOVEMBRE 2023**

Le jeudi 16 novembre deux mille vingt-trois à dix heures, se sont réunis à l'usine d'eau potable « Edmond Pépin », située 28 avenue Guynemer à Choisy-le-Roi, sous la présidence de Monsieur André SANTINI, Président, les membres du Comité du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France, au nombre de 76, formant la majorité des membres en exercice, sur convocation à eux adressée le 31 octobre 2023, 6 ayant par ailleurs donné pouvoir.

**Etaient présents :**

**M. DAGONET** (Béthemont-la-Forêt), **M. EON**, (Méry-sur-Oise), **M. COURTOIS** (Mériel), **Mme RIPERT** (Boucle Nord de Seine), **MM. DELALANDE, DE LASTEYRIE, MILLET et TOULY**, (communauté d'agglomération Paris-Saclay), **Mme BENATTAR, MM. ABEHASSERA, GONTIER, LEVILAIN, REVEILLERE, SEMPERE, STREHAIANO et SUEUR** (communauté d'agglomération Plaine Vallée), **MM. EDART, GREZE et SELOSSE** (communauté d'agglomération Roissy Pays de France), **M. HAUDRECHY** (communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine), **Mme TROUZIÈRE-EVEQUE, MM. ARES, BLANCHARD, DERCHE, JOURNO, LE DUS, MESSAOUDI, et ROUSSAKOVSKY** (communauté d'agglomération Val Parisis), **Mme PELLETIER-LE BARBIER, MM. BLANC, LE PIVAIN et RIVIERE** (communauté d'agglomération Versailles Grand Parc), **MM. BISSON, MATHIOUDAKIS, ROCHE et SANTINI** (Grand Paris Seine Ouest), **MM. AUBERT, DELL'AGNOLA, GROUSSEAU, HOURDEAU, PANETTA et QUERO** (Grand Orly Seine Bièvre), **MM. BAKHTIARI, BELOT, CONNAN, DEFRANOUX, MANGON, PIROLI, SAMBOU, SARDA et SCHUMACHER** (Grand Paris - Grand Est), **MM. DELLA MUSSIA et VITSE** (Grand Paris Sud Est Avenir), **M. LUCAS** (Melun Val de Seine), **Mme COVILLE et M. GAHNASSIA** (Paris Ouest La Défense), **Mme MENDES** (Paris Terres d'Envol), **Mmes FENASSE et SAUSSEREAU, MM. BEGAT, BERRIOS, CAMBON, MAROUF, MIROUDOT, et PEREZ** (Paris-Est-Marne & Bois), **Mmes DEFFAIRI-SAISSAC, DELBOSQ, FRANCLLET et LE MOAL, MM. HANOTIN et POUX** (Plaine Commune), **Mme FIGUERES, MM. BLOT, GUIMARD, HADDAD et MOULY** (Vallée Sud Grand Paris).

**Pouvoirs :**

<b>Pouvoirs</b>	<b>N° affaire</b>
Jean-Michel BLUTEAU, délégué titulaire de Grand Paris - Grand Est, à Didier BELOT, délégué titulaire de Grand Paris - Grand Est,	Toutes
Sébastien EYCHENNE, délégué titulaire de Paris Est Marne & Bois, à Bruno PEREZ, délégué titulaire de Paris Est Marne & Bois	Toutes
Patrick LEROY, délégué titulaire de Grand Orly Seine Bièvre, à Jean-Luc TOULY, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Paris Saclay	Toutes
Hervé MARSEILLE, délégué titulaire de Grand Paris Seine Ouest, à André SANTINI, Président, délégué titulaire de Grand Paris Seine Ouest	Toutes
Jacques PHILIPPON, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne, à Alain SCHUMACHER, délégué titulaire de Grand Paris - Grand Est	Toutes
Georges SIFFREDI, Vice-président, délégué titulaire de Vallée Sud Grand Paris, à Benoît BLOT, délégué titulaire de Vallée Sud Grand Paris	Toutes

et qui peuvent délibérer valablement conformément aux articles L. 2121-17, L. 2121-20 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales.